

Décision

Générale

colonial

Décision n° 167 11 février 1963

n° 167 11

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

11 février 1963

Numéro JO

n° 2 du 28/02/1963

Date du numéro

28 février 1963

TEXTE INTÉGRAL

M. Orbisso Gaddito Hassen, moniteur auxilizire d'éducation surveillée faisant fonction d'instituteur auxiliaire, en service à Obock, admis aux épreuves de l'examen d'intégration des moniteurs, est titularisé dans le grade d'instituteur de 2e classe et rangé au 1er échelon de ce grade pour compter du 1er janvier 1963. Il ne sera fait aucune reprise sur la rémunération perçue par M. Orbisso Gaddito Hassen, au cas où sa nouvelle solde serait inférieure à celle qu'il perçoit depuis le 1er janvier 1963, jusqu'à la date de la présente décision. Tant que la nouvelle rémunération afférente à son nouveau grade restera inférieure à celle qu'il percevait jusqu'à ce jour, la différence lui sera allouée, à titre personnel, sous forme d'indemnité compensatrice.